



Association Nationale des Caisses Populaires Haïtiennes

Mesdames/ Messieurs les représentants des institutions partenaires de l'ANACAPH

Mesdames/ Messieurs les membres de l'Association

Distingués invités

Avant de commencer, je vous invite à observer une minute de recueillement à la mémoire du coopérateur Wilbert André Brice de la Caisse Populaire Ste Anne qui nous a quittés récemment.

2016 marque une année décisive dans le secteur coopératif haïtien. C'est d'abord le 70^{ème} anniversaire de la première Caisse d'Épargne et de Crédit. Ensuite, c'est l'année où l'unique association des caisses populaires atteint son âge de maturité. Nous rappelons qu'en 1998, 10 caisses d'épargne et de crédit ont pris l'initiative de porter sur les fonds baptismaux l'Association Nationale des Caisses Populaires Haïtiennes (ANACAPH).

Aujourd'hui, c'est l'occasion de retracer l'histoire des coopératives d'épargne et de crédit en Haïti, un mouvement qui est passé d'une coopérative d'épargne et de crédit en 1946 à plus d'une centaine aujourd'hui suivant diverses statistiques et suivant les derniers chiffres de la Banque Centrale, 97 Caisses populaires opèrent sous sa supervision.

La coopérative, dans tous les pays et pour nous particulièrement en Haïti, est un outil important pour la multiplication des opportunités. C'est ainsi qu'on admet avec raison qu'une coopérative est appelée à faire un impact positif sur la communauté dans laquelle elle se trouve ». En effet, elle favorise l'accès aux services financiers de base, elle donne aux gens la possibilité d'épargner leur argent, d'effectuer leurs transferts d'argent, de trouver du crédit, particulièrement dans les coins les plus reculés en Haïti afin qu'ils puissent par eux-mêmes mener dignement leur vie. Cette dernière fonction de la coopérative contribue à étendre les services de la micro-finance dans des zones qui n'attirent pas les banques comme l'a fait remarquer le CGAP (www.cgap.org).

Le secteur coopératif nécessite des interventions éclairées et motivées pour son épanouissement. C'est ainsi qu'en tant qu'Association Professionnelle du secteur, l'ANACAPH assure la représentation, l'intermédiation et l'accompagnement des caisses affiliées. Par le truchement des activités de réflexions et de débats, elle favorise le dialogue entre les différents acteurs afin de mieux comprendre la mission des coopératives et de leur permettre de mieux s'impliquer dans le développement de leur milieu respectif et de la population en général. C'est dans ce contexte que l'ANACAPH lance cette année les réflexions sur le thème : « Le réseau de l'ANACAPH au cœur du développement local durable ». L'Organisation des Nations-Unies (ONU), lors de l'évaluation des OMD 2015 (Objectifs du Millénaire pour le Développement) a jugé important d'impliquer davantage les communautés dans le processus de développement durable, d'où la promotion du concept de « Développement Durable ». Nous à l'ANACAPH, cette réalité a déjà été prise en compte et on peut l'évaluer à travers nos différentes actions avec les caisses membres de notre réseau. « Notre engagement envers les petits entrepreneurs et les agriculteurs en sont des exemples ».

Mesdames/ Messieurs

Suivant une réflexion qui a été produite au cours d'un séminaire organisé à GHANA régit également la gouvernance de l'ANACAPH, « **La Transparence, l'Égalité et la Progressivité** sont considérées comme 3 éléments indispensables pouvant contribuer à l'institutionnalisation et à la durabilité des associations. **La transparence** favorise la circulation de l'information équitable entre les membres ; **l'égalité** prône le principe « Un membre, une voix » sans distinction de taille ; et finalement la **progressivité** quant à elle, promeut l'évolution cohérente de manière régulière et continue en tenant compte des attentes et des besoins des membres et des acteurs locaux.

Chers Coopérateurs et coopératrices,

Nous sommes heureux de vous informer que votre Association continue d'augmenter son membership, Ainsi, au cours de l'exercice 2014 -2015, 4 nouvelles caisses ont rejoint l'ANACAPH. Il s'agit des Caisses Populaire Espoir, CAPOSJAJ, CPCS et KPODA.

Nous comptons plusieurs nouveaux partenaires, tant nationaux qu'internationaux.

Le service de formation devient de plus en plus dynamique et répond à la nécessité de l'heure.

Ces formations concernent à la fois les dirigeants, le personnel en particulier les thématiques qui adressent la problématique de la qualité du portefeuille du réseau et les membres des caisses du réseau en particulier les petits et moyens entrepreneurs et les agriculteurs.

Nous poursuivons nos tâches de construire des services qui répondent aux différents besoins de nos caisses et de toutes les caisses populaires haïtiennes surtout les plus faibles, nous assurons notre travail de représentation, de promotion, de lobbying et de publication.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont utilisées pour faire le travail de promotion de nos membres et fournir également des informations nécessaires. Aujourd'hui, avec la détermination, le sens de responsabilité et le professionnalisme, votre association est reconnue d'UTILITÉ PUBLIQUE.

Cette année, nous retournons avec une ancienne bonne pratique, la désignation d'une caisse pour le prix d'excellence « ANACAISSSE ». Rappelons que depuis sa création, trois caisses membres du réseau ont déjà reçu ce prix d'excellence. Il s'agit de la KOTELAM, la CPF et la COOPECLAS.

Ce retour est le fruit des travaux de mise en place des bases de données de nos caisses membres que nous effectuons et que nous nous engageons de poursuivre.

Chers membres,

L'ANACAPH, avec votre contribution, va continuer son chemin visant le développement des communautés à travers les caisses. Nous allons continuer à renforcer nos partenariats locaux et internationaux et conserver les acquis.

Pour harmoniser notre exercice financier avec celui des caisses membres du réseau et l'exercice fiscal haïtien, nous vous proposons de clôturer notre exercice financier le 30 septembre en lieu et place du 31 août.

La publication du « Courrier de l'ANACAPH » va être reprise sous peu où le « développement local durable » est le thème central. C'est lorsqu'on implique véritablement les communautés dans nos actions que le développement devienne durable.

Chères membres,

Nous voici une nouvelle fois réunis dans le but de vous rendre compte de la gestion de votre association. Que l'esprit coopératif guide nos actions en cette occasion et influence positivement notre quotidien !

Permettez-moi avant de terminer de lancer des appels à vous, collègues coopérateurs et coopératrices pour que véritablement, le secteur coopératif puisse être cet outil de développement et d'autonomie de nos communautés.

Je vous invite à pratiquer le vivre ensemble qui est le fondement même de l'esprit coopératif et à poursuivre la pratique de bonne gouvernance tout en restant attachés à votre mission et aux enjeux de vos communautés respectives. !

Je vous remercie de votre présence dans des circonstances aussi difficile, présence qui illustre votre foi en votre association et votre détermination à contribuer au développement de notre Haïti!!!

Bonne participation !

Manel CASTEL

Président du Conseil d'Administration

17, rue Stephen, Delmas 60, Port-au-Prince, Haïti
Tél. : 2816-3277/ 2816-3278/ – ht_anacaph@yahoo.fr/info@anacaph.coop/ www.anacaph.coop